



Rapport de la Commission n° 66

chargée de l'examen des postulats

de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une révision des conditions d'octroi des macarons de stationnement sur le domaine public des véhicules des résidents »

de Mme Anouck Saugy – « Macarons : un précieux sésame à pimenter »,

Présidence :	M. Roland PHILIPPOZ (soc.)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Pedro MARTIN (soc.) ; M. Jaffar MOUNTAZAR (rempl. Mme PASCUAS (soc.)) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (v'lib.) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (rempl Mme Patrizia MORI (UDC))
Membres excusés :	Mme Gaëlle KOVALIV (EàG).
Représentant de la Municipalité :	M. Patrick ETOURNAUD, chef de service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.
Notes de séances	M. Quentin Régnier

Lieu : salle des commissions

Date : 04.03.2025 - Début et fin de la séance : 16h30 – 17h45

Initialement convoquée pour traiter le postulat de M. Beaud, la commission a été sollicitée pour traiter également le postulat de Mme Saugy, déposé plus récemment. Ils seront discutés dans l'ordre chronologique de leurs dépôts et séparément.

Discussion du postulat de M. V. Beaud

Le postulat soulève une question cruciale à Lausanne : l'utilisation optimale de l'espace public dédié au stationnement. Il part du constat que de nombreux résidents possédant des places de stationnement privées (liées à leur logement) obtiennent également des macarons de stationnement pour se garer sur le domaine public. Cette pratique engendre une double problématique :

- Occupation abusive de l'espace public : Dans certains quartiers, les places de stationnement publiques sont saturées, ce qui pénalise les résidents ne disposant pas de places privées, ainsi que les clients des commerces et services ; dans d'autres quartiers, le nombre de places est excessif et leur libération permettrait d'autres usages de l'espace public (pistes cyclables, terrasses, plantation d'arbres, etc.).
- Distorsion de la politique de mobilité : La facilité d'obtention de macarons encourage certains résidents à sous-louer leurs places privées, ce qui profite aux pendulaires et nuit à la politique de mobilité visant à encourager l'utilisation des transports publics.

Le postulat propose de modifier les critères d'attribution des macarons en s'inspirant de modèles existants dans d'autres villes (Genève, Fribourg, etc.). L'idée principale est de conditionner l'obtention d'un macaron à l'absence de place de stationnement privée disponible.



Principaux points de discussion :

Impacts sociaux et économiques :

- Les conseillers ont exprimé des inquiétudes quant aux conséquences de la mesure sur les familles nombreuses, les personnes à mobilité réduite et les ménages à revenus modestes.
- La question des dérogations pour les situations particulières a été soulevée.
- L'impact potentiel sur le budget de la ville (manque à gagner lié à la diminution des ventes de macarons) a également été évoqué.

Sous-location de places privées :

- Malgré l'exemple genevois et bien que plusieurs commissaires confirment que le phénomène existe, le manque de données fiables sur l'ampleur du phénomène de sous-location à Lausanne a été souligné.
- La difficulté de contrôler et de réglementer les contrats de location privés a été mise en évidence.
- Le chef de service de la mobilité a exprimé que la ville n'a pas les moyens de faire ces contrôles, car les contrats sont de droit privé, mais que dans le cas de Genève, c'est aux propriétaires/locataires d'apporter les attestations qu'ils ne possèdent pas de places privées.

Gestion de l'offre de stationnement :

- Les avis divergent quant à l'impact de la mesure sur l'offre de stationnement public. Certains craignent une réduction du nombre de places, tandis que d'autres estiment qu'elle permettra de libérer des places pour les résidents qui en ont réellement besoin.
- La possibilité de réaffecter l'espace public (création de zones piétonnes, pistes cyclables, etc.) dans les zones à offre excédentaire a été évoquée.
- La possibilité de changer des places en zone bleue, en places payantes, pour favoriser la rotation des véhicules devant les commerces a aussi été abordée.

Alternatives et solutions :

- L'augmentation du prix des macarons, comme pratiqué dans certaines communes, a été proposée comme mesure pour dissuader la sous-location.
- La mise en place d'un système de contrôle plus rigoureux des attributions de macarons a été suggérée.

M. le Chef du Service de la mobilité a rappelé que la Municipalité doit encore répondre à 2 initiatives sur le thème des macarons: « Un macaron multi-zones pour les personnes proches-aidantes¹ » et « Pour en finir avec le macaron de stationnement papier² ». Avec les deux postulats traités ce jour, il y aurait suffisamment de matière pour produire un préavis multi-pack.

Parvenue au terme de la discussion, la commission soutient le renvoi du postulat de M. V. Beaud à la Municipalité par

7 oui

4 non

1 abstention

¹ POS24/006

² POS24/063



Discussion du postulat de Mme A. Saugy

La postulante a soulevé des préoccupations importantes concernant la politique actuelle des macarons de stationnement à Lausanne. Elle a souligné que, malgré un prix inchangé de 500 CHF par an, les résidents rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver des places de stationnement disponibles. Cette situation, selon elle, justifie une réévaluation de la politique tarifaire et des modalités d'attribution des macarons. Les propositions du postulat :

Réduction du prix des macarons :

- La postulante a remis en question le prix actuel, en citant l'avis de Monsieur Prix qui, en 2023, avait estimé qu'un prix maximal de 400 CHF serait plus raisonnable.
- Elle a argumenté que les résidents, confrontés à la difficulté de trouver des places, pourraient considérer le prix actuel comme disproportionné par rapport au service rendu.

Tarification différenciée pour les véhicules à faibles émissions :

- Elle a proposé de réduire le prix des macarons pour les véhicules de catégories énergétiques A et B, afin d'encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, en accord avec les objectifs du PDCom et du Plan Climat de la ville.

Macaron "multi-zones" :

- Elle a suggéré la possibilité d'acheter le droit de stationner dans plusieurs zones de la ville, afin d'offrir plus de flexibilité aux résidents qui doivent se déplacer.
- Elle a précisé que ce ne serait pas un abonnement toutes zones, mais un achat de zones au détail, avec un prix dégressif.

Réduction de la taille des zones de stationnement :

- Elle a proposé de diviser les 14 zones actuelles en zones plus petites, afin de permettre aux résidents de trouver plus facilement une place près de leur domicile.

Compensation en cas de travaux ou de suppression de places :

- Elle a suggéré de réduire le prix des macarons ou de prolonger leur durée de validité en cas de travaux ou de suppression de places de stationnement, afin de compenser les désagréments subis par les résidents.

Principaux points de discussion et préoccupations :

- Efficacité des mesures :
 - Certains conseillers ont exprimé des doutes quant à l'efficacité des mesures proposées pour résoudre le problème du manque de places de stationnement.
 - Ils ont souligné le risque que la réduction du prix des macarons n'incite davantage de personnes à en acheter, aggravant ainsi le problème.
- Cohérence des propositions :
 - La contradiction entre la proposition de macaron "multi-zones" et celle de réduction de la taille des zones a été soulignée.
- Impact financier :
 - L'impact de la réduction du prix des macarons sur les recettes de la ville a été un sujet de préoccupation.
 - La comparaison avec les politiques tarifaires d'autres villes suisses a été utilisée pour justifier le maintien, voire l'augmentation, des prix actuels.
- Mobilité globale :
 - La question de la mobilité globale à Lausanne a été abordée, avec des opinions divergentes sur la pertinence d'encourager l'utilisation de la voiture en ville.
 - La question des véhicules de type 4X4³, et de leur impact sur l'espace public a aussi été abordé.

³ Postulat de Meinherz Franziska et crts - Un tarif spécifique pour le stationnement des SUV de grande taille (POS24/002)



- Aspects sociaux :
 - L'importance de ne pas pénaliser les familles à revenus modestes a été soulignée.

Le postulat a suscité un débat riche et animé, reflétant la complexité des enjeux liés à la gestion du stationnement en milieu urbain. Les conseillers ont exprimé des avis divergents sur la pertinence et l'efficacité des mesures proposées.

La Municipalité devra examiner attentivement les différentes options, en tenant compte des impacts financiers, sociaux et environnementaux, dans un rapport préavis qui répondra aux différentes initiatives sur la question des macarons.

Parvenue au terme de la discussion, la commission propose de renvoyer le postulat de Mme A. Saugy à la Municipalité par

8 oui

4 non

0 abstention

Lausanne, le 24 mars 2025

Roland Philippoz

Rapporteur